



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 95560

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les plans d'action mis en œuvre en matière de canicule. La canicule est un risque pathologique avéré. Sans rentrer dans la description des mécanismes physiologiques précis, le coup de chaleur induit directement par l'exposition à des températures caniculaires peut être mortel. De plus, les fortes chaleurs peuvent contribuer à l'aggravation très rapide de pathologies préexistantes ou encore à déclencher brutalement des pathologies latentes et non encore exprimées. Cette exposition caniculaire constitue un danger pour la santé de tous. Les nourrissons et les personnes fragilisées comme les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques sont particulièrement vulnérables. La température, durant les mois d'été, peut grandement varier d'une année sur l'autre. Néanmoins le changement climatique entraîne la hausse des températures moyennes à la surface de la Terre et impacte, de ce fait, les températures estivales. Il faut noter une hausse des températures entre 0,6° et 1,3° en été d'ici 2020. Les vagues de chaleur font désormais partie des extrêmes climatiques. Leur fréquence et leur intensité vont s'accroître au cours des années. En France ces périodes de hausse de température donnent lieu à d'importantes canicules. En effet l'été 2003 a été marqué par une catastrophe sanitaire à laquelle le pays n'était manifestement pas préparé. L'été le plus chaud jamais observé depuis 1950. La surmortalité liée à cette canicule avait été de 55 % soit 14 802 victimes supplémentaires. Ces décès, de surcroît, concernaient quasi exclusivement des personnes âgées de plus de 75 ans et leur proportion croît avec l'avancement en âge. En 2015 encore, près de 3 300 décès supplémentaires ont été enregistrés durant l'été 2015 soit une hausse de la mortalité de 6,5 %. Alors que le pays se positionne dans le domaine de la qualité des soins, les moyens nécessaires pour permettre d'informer, de prévenir et donc de réduire les conséquences mortelles de ce phénomène restent encore trop faibles. Quelle que soit la forme de vulnérabilité considérée, les effets de la canicule apparaissent bien comme de bons révélateurs des choix politiques. À l'heure actuelle la situation est marquée par un retard de réaction des pouvoirs publics. Ainsi, à chaque vague de chaleur, la crainte d'une nouvelle canicule et d'un tel drame resurgit chez tous les Français. La France n'est pas à l'abri d'une nouvelle canicule pendant la période estivale. Dans le contexte climatique actuel, elle l'interroge sur les mesures qui seront mises en œuvre pour faire face aux périodes de canicules.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95560

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3587

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)